

Crise de l'énergie : les acteurs locaux s'engagent en faveur des ménages les plus précaires.

Retour sur la matinée du 4 avril



Matinée d'échange
Mardi 4 avril, 9h

UNCCAS	Sabrina Bastard – Conseillère technique
CCAS	Montreuil, Aubervilliers, Courbevoie, Gennevilliers
EDF	Thierry Eve – Directeur régional solidarités
Freha	Thierry Debrand – Directeur général
SIPPEREC	Tiphanie Payre – DGA concession électricité



SIPPEREC

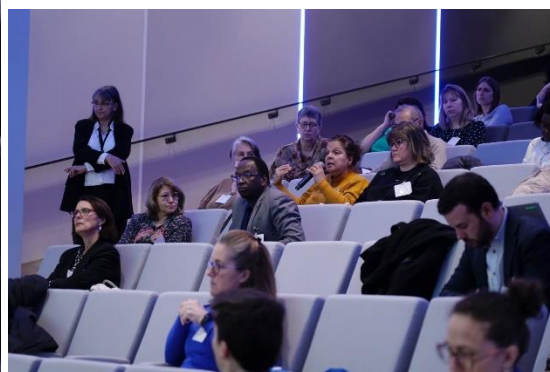
Le SIPPEREC, syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication, réunissait mardi 4 avril, pour une matinée d'échange, une soixantaine de ses interlocuteurs des Centres communaux d'action sociale (CCAS) des villes lui ayant confié leur compétence électricité.

L'objectif de cette matinée : faire témoigner les partenaires du SIPPEREC face à une assistance majoritairement composée de CCAS, pour optimiser l'utilisation du **Fonds social précarité et efficacité énergétiques (FSPEE), un outil au bénéfice des usagers qui ne parviennent pas, ou plus, à payer leurs factures d'électricité** et dont l'enveloppe de 330 000 € en moyenne par an pourrait être encore plus utilisée.



Boris Deroose, membre du Bureau du SIPPAREC et élu de Saint-Denis, l'une des villes ayant confié sa compétence électricité au SIPPAREC, rappelait à l'ouverture de cette matinée que sur les 81 villes de la Concession Electricité du SIPPAREC éligibles au FSPEE, certaines n'ont pas consommé l'enveloppe qui leur a été attribuée en 2022, alors que le prix de l'énergie et l'inflation rendent de plus en plus difficile le paiement des factures pour les ménages les plus précaires. L'un des objectifs de cette matinée était donc d'échanger ensemble sur les difficultés rencontrées pour trouver des solutions.

Sabrina Bastard, conseillère technique de l'UNCCAS présente lors de cette matinée, indiquait pour sa part que l'aide contre la précarité énergétique est délivrée par 60% des CCAS et représente la deuxième aide la plus attribuée par les CCAS.



Des nombreux CCAS qui intègrent le FSPEE à leur montage d'aides à destination des ménages précaires, deux d'entre eux témoignaient ce mardi 4 avril :

- ⇒ Fabienne Rochon, responsable de l'aide municipale et de la Mission Inclusion Energétique et Budgétaire de la ville d'Aubervilliers, expliquait devant l'assemblée des CCAS que **le FSPEE, mis à disposition par le SIPPAREC, a permis en 2022 d'aider 41 familles, dans cette ville où 87% des 37 000 logements sont des appartements et un tiers d'entre eux des logements sociaux**, dont une majorité assez ancienne, donc énergivore.

Fabienne Rochon précisait par ailleurs que le FSPEE est plus qu'indispensable pour aider les habitants les plus précaires, parfois exclus par d'autres fonds aux critères plus exigeants, dans cette ville où une part importante de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté.

⇒ Clément Magro, quant à lui, responsable du service Solidarités de la ville de Montreuil, le concède : « En dépit d'une très forte précarité énergétique sur notre territoire, on est en sous-utilisation du FSPEE ». Le fonds mis à disposition des CCAS permet pourtant, selon Clément Magro, « **d'effacer totalement des petites dettes** » et donc de contribuer à remettre à flot des ménages en difficultés parfois passagères.

Cécile Lefèvre, directrice du CCAS de Courbevoie, qui n'a pas pu être présente mais dont les propos ont été rapportés, avait, préalablement à la matinée, indiqué que le FSPEE est beaucoup plus simple d'utilisation que les autres aides, qu'il permet une grande réactivité et n'est pas chronophage.

Thierry Eve, directeur Solidarités **EDF Île-de-France qui compte plus de 300 conventions signées avec les CCAS** d'Île-de-France, intervenait également : « Notre travail, c'est d'essayer d'être connus de tous les acteurs sociaux du territoire : CCAS, FSL, associations, etc. Nous respectons scrupuleusement le décret dit « impayé » de 2008 qui impose à tous les fournisseurs d'électricité de transmettre en flux une alerte au CCAS concerné, pour favoriser l'aide aux ménages démunis. Nous avons une tradition de service public ».

Pour Thierry Debrand, enfin, directeur général du bailleur associatif Freha, également invité par le SIPPAREC et qui compte parmi ses équipes plus de 60 travailleurs sociaux, **l'aide du SIPPAREC en matière de rénovation thermique des bâtiments est fondamentale car elle permet, en contribuant à réduire les factures d'énergie, de « redistribuer du pouvoir d'achat aux familles »**. A hauteur d'environ 5% du montant total des travaux, l'aide du SIPPAREC permet de faire des travaux « plus qualitatifs ». Le bailleur social associatif, très fortement engagé dans une démarche de transformation écologique de son patrimoine, compte déjà 80% du parc de logements en A-B-C-D et prévoit de rénover 250 logements avant 2026.

De nombreux interlocuteurs présents, provenant de CCAS de plusieurs départements d'Île-de-France (Bonneuil-sur-Marne, Boulogne-Billancourt, Bourg-la-Reine, Bobigny, Clamart, Antony...) ont pris la parole pour expliquer leurs modes d'utilisation du FSPEE. Faute de connaissances exactes des modalités, faute de temps aussi, ou de moyens humains, certains n'utilisent pas en totalité l'enveloppe annuelle allouée à leur ville. Tiphany Payre, directrice générale adjointe de la Concession Electricité du SIPPAREC, a pour sa part rappelé que **le FSPEE, dont les modalités d'utilisation sont relativement simples*, permet d'aider concrètement des familles dont le reste à vivre est parfois de deux euros**. Le SIPPAREC s'est engagé à donner suite à cette matinée en travaillant plus étroitement avec les CCAS sur ce sujet, afin que l'enveloppe annuelle du FSPEE soit dorénavant utilisée dans son intégralité.

*Dans le cadre du contrat de concession « historique » qui relie le SIPPAREC et EDF et qui concerne 81 villes du territoire francilien, la convention de partenariat finance plusieurs dispositifs de maîtrise et de transition énergétiques. Parmi ces dispositifs, le fonds social précarité et efficacité énergétiques (FSPEE) permet notamment une aide au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF au tarif réglementé bleu, à hauteur d'une enveloppe annuelle (330 000 € pour 2023), pour un total de près de 2 millions d'euros depuis la mise en œuvre du FSPEE en 2017.

Contact presse SIPPAREC : Mélina Cohen-Setton – 06 18 12 74 59 - melina.cohen.setton@editia.fr

Etablissement public fondé en 1924, le SIPPAREC regroupe à ce jour 117 collectivités franciliennes sur un territoire de plus de 7 millions d'habitants. Partenaire public des collectivités territoriales, le SIPPAREC défend le service public et agit quotidiennement pour la transformation des territoires.